



COMPTE RENDU

RENCONTRE DE QUARTIER DE LANN BRAZ

SAMEDI 30 AVRIL 2022

QUESTION :

Pourriez-vous communiquer sur l'annonce des réunions de quartier autrement que par les réseaux sociaux, le site de la ville ou l'application mobile ? Nous ne connaissons pas l'affectation de nos quartiers par rapport à notre lieu d'habitation.

RÉPONSE :

Une communication a été réalisée par d'autres canaux que celui du numérique. A savoir dans le magazine municipal, via des affiches apposées sur tous les bâtiments communaux et dans la presse locale.

De plus, des flyers sont distribués par les élus dans les boîtes aux lettres de chaque habitant concerné par la réunion, afin d'annoncer les réunions de quartier. Aussi, vous pouvez connaître le quartier auquel vous êtes rattaché soit en consultant la page «Elus de quartier» sur le site internet, soit sur l'application mobile. A défaut, vous pouvez vous renseigner directement en mairie.

QUESTION :

Remarque pistes cyclables :

- Entre la maison Helena et le centre ville, aucune indication : un trottoir herbé d'un côté et de l'autre un trottoir non identifié pour être cyclable.
- De la rue Dorel pour continuer rue Saulnerie : aucune indication
- L'aménagement de l'avenue Pierre Le Treut, 2 panneaux confidentiels 20 km/h
- Espace partagé piétons vélos voitures non identifié au sol comme dans la plupart des villes.
- Manque de sécurité pour les enfants pour les passages piétons et les jardinières qui sont à moins de 1 mètre de la route.

RÉPONSE :

La jonction piétons et cycles le long de l'avenue Pierre Le Treut, à droite du projet des Primevères, sera finalisée après les constructions. Toutes les voies citées sont en zone 30, donc en circulation apaisée. Les marquages et panneaux ne sont pas obligatoires en zone 30. Il faut limiter leur nombre pour une meilleure compréhension.

Les marquages «voies vertes» sur le trottoir sont à étudier. La pose de panneaux n'est pas possible du fait de la présence de nombreuses sorties. Les panneaux de zone de rencontre (20km/h) délimitent le secteur concerné, place des Gâtes. Des marquages complémentaires au sol seront étudiés en renforcement.



QUESTION :

Signale qu'un terre plein est laissé vide (1^{er} à gauche à l'entrée), sans plantation à l'entrée du lotissement Lann Braz 4 et les animaux errants y font leur besoin. Serait-il possible de l'aménager comme tous les autres dans le quartier ?

RÉPONSE :

Le terre plein laissé vide est engazonné. La rue Glenmor est aménagée avec une succession de massifs et d'espaces engazonnés. Il y a 6 espaces engazonnés sur l'ensemble de la rue Glenmor. Il n'est pas prévu de remplacer ces espaces par des massifs.

QUESTION :

L'année dernière, nous avons rencontré des problèmes d'entretien des espaces verts et nous constatons que ces problèmes se réitèrent (Amaryllis).

RÉPONSE :

Les abords de la voie verte sont tondues tous les 15 jours. Le talus est fauché 3 fois par an (juin, août, octobre). Les dates sont susceptibles de varier en fonction des aléas climatiques.

QUESTION :

Terrain fléché pour le lycée, est entretenu par un agriculteur, mais il vient effectuer la tonte du terrain à des heures tardives (entre 19h et 22h). Serait-il possible de lui demander de modifier les horaires pour éviter les nuisances pour les riverains ?

RÉPONSE :

En attendant la construction du lycée, le terrain a été mis à disposition d'un agriculteur qui l'exploite dans le cadre de son activité. Les besoins des activités agricoles impliquent parfois une amplitude horaire, en fonction de la météo, permise par la réglementation. Ces interventions restent ponctuelles car il s'agit de 2 à 3 récoltes par an.

QUESTION :

Rue Aristide Tourneux, il y avait des barrières en bois pour interdire le passage des scooters, mais elles ont été enlevées. Est-il possible de les remettre, mais de manière plus espacée, afin de prendre en compte les vélos plus larges, notamment, ceux avec des carioles ? Car actuellement les vélos ne ralentissent plus et arrivent très vite.

RÉPONSE :

Nous vérifierons les chemins piétonniers et reposerons les chicanes manquantes, avec un espace de 3,00 m pour permettre le passage de carioles ou vélo cargo.

QUESTION :

Signale que tous les lundis, la Borne d'Apport Volontaire est pleine et que la capacité n'est pas adaptée au nombre de maisons.

RÉPONSE :

Le SMICTOM est informé du problème. Nous leur demandons de vérifier et d'adapter la fréquence de collecte en fonction du remplissage. Nous rappelons qu'il existe 3 sites dans Lann Braz 4, (2 rue Glenmor et 1 rue Marie de Kerstrat).

QUESTION :

Dans la Borne d'Apport Volontaire du quartier Amaryllis située rue des Grands Chênes, un container est condamné depuis plus de 6 mois. Vu le nombre d'habitants cela devient problématique.

RÉPONSE :

Le SMICTOM est intervenu. Ils attendaient une pièce. Elle a été réparée le 3 mai 2022 et remise en service le 6 mai 2022.



QUESTION :

Aire de jeux Lann Braz 4 : demande d'information sur l'avancée du dossier

RÉPONSE :

Une réunion s'est déroulée sur place avec des riverains et des élus, le 9 mai à 18h30. 3 sites ont été repérés. Les riverains les plus proches vont être contactés pour recueillir leurs avis.

QUESTION :

Problème de stationnement au pied de l'église le long de l'avenue Pierre Le Treut, pourquoi ne pas les avoir mis en épis ? Comment sera aménagé le côté de la crèche et les désagréments causés par la construction de l'immeuble pour les bébés ? Comment sera aménagé l'entrée de l'immeuble sur l'avenue Pierre Le Treut ?

RÉPONSE :

Le stationnement en épis prend plus de largeur, manque de place. Des stationnements longitudinaux diminuaient par 2 le nombre de places. La solution retenue autorise le stationnement dans les 2 sens de circulation sur l'avenue. La crèche Libellule est informée des futurs travaux jusqu'à fin 2024. Les riverains du passage Agathe Leprestre ont tous été informés de l'aménagement qui sera réalisé fin 2024. Pas de changements à ce jour.

QUESTION :

Plusieurs plaintes sur la vitesse excessive des riverains à l'entrée du lotissement. Serait-il possible de mettre un ralentisseur ? Ou de créer un aménagement permettant ainsi la réduction de la vitesse ? Le radar de la ville a été installé dernièrement à l'entrée de Lann Braz 4, et cela a permis de réduire la vitesse lors de sa présence. Est-il possible de demander aux gendarmes d'effectuer des contrôles de temps en temps ?

RÉPONSE :

Dans la rue Glenmor, de nombreux équipements de sécurité limitant la vitesse (giratoire, écluse, plateaux, chicane, virage) sont en place. Difficile de contraindre encore plus. Les vitesses constatées par la Police Municipale sont en cours de mesures avec le radar pédagogique, nous réaliserons de nouveaux contrôles.

QUESTION :

Dans le lotissement, aucune poubelle n'est installée dans les allées, ni de mise à disposition de sac à crottes.

RÉPONSE :

La pose de corbeilles est limitée aux zones d'intérêt ou de regroupement (aires jeux, arrêts cars, bâtiments publics, terrain sportif, zone de loisirs...). Une corbeille sera posée près de la future aire de jeux. Un distributeur de sacs pour déjections canines sera posé également prochainement dans le quartier.

QUESTION :

Rue des Primevères - La rue est abîmée. Qu'en est-il du problème avec le propriétaire ayant fait un recours pour l'immeuble ?

RÉPONSE :

Début des travaux de construction des collectifs prochainement. La rue des Primevères ne sera refaite qu'après ce chantier important. Simple entretien prévu en attendant.



QUESTION :

Au niveau de la passerelle de Univer, serait-il possible de mettre un éclairage car le passage est très fréquenté et l'hiver, il fait noir très tôt. De plus, la descente pour accéder au lotissement n'est pas adaptée pour y passer une poussette ou un vélo, serait-il possible de réaménager cet accès ?

RÉPONSE :

Nous demandons une étude sur un éclairage du carrefour piétons en extrémité de la passerelle. Une rampe ne peut être aménagée en remplacement de l'escalier en face. Manque de place et vis-à-vis trop important sur les propriétés voisines.

QUESTION :

Rue des Rosiers : plusieurs signalements sur la vitesse excessive dans cette rue, malgré l'aménagement d'infrastructure.

RÉPONSE :

Nous allons programmer l'installation du radar pédagogique et étudier les statistiques de ce contrôle.

QUESTION :

Signalement d'un problème d'éclairage dans le lotissement depuis plusieurs jours : plus de lumière le matin et le soir

RÉPONSE :

Aucun signalement de panne sur ce lotissement. Nous allons nous rendre sur site, afin de constater et remonter l'information auprès du SDE35.

QUESTION :

Sur les plans du permis d'aménager, le promoteur a acté une aire de jeux. Or, le lotissement est achevé, et il n'y a pas d'aire de jeux d'installé (Amaryllis).

RÉPONSE :

Il n'avait aucune aire de jeux prévue sur le permis d'aménager et sur les permis d'aménager modificatifs qui ont suivi.

QUESTION :

Avenue René Descartes, il n'y a pas de panneau de signalisation indiquant la vitesse limitée à 30Km/h.

RÉPONSE :

Zone 30 depuis l'avenue Pierre Le Treut. Pas de panneaux de rappel pour ces réglementations. Des marquages au sol rappelant les limitations de vitesses seront posés en complément de ceux existant sur la commune.

QUESTION :

Avenue du Maréchal Leclerc : le trottoir est abîmé le goudron est soulevé. Au niveau du petit rond-point vers la rue des Violettes, les voitures passent vite. Est-il possible d'étudier un aménagement pour ralentir la vitesse ?

RÉPONSE :

Un contrôle des trottoirs sera effectué pour d'éventuels entretiens du revêtement. Nous étudierons l'installation d'un système d'écluse sur l'avenue Maréchal Leclerc.



QUESTION :

Question sur la vision des projets sur les « anciens » lotissements, concernant la voirie et l'entretien des trottoirs car depuis l'arrachage des arbres il y a 20 ans, il y a des bosses, de la mousse et c'est parfois dangereux.

RÉPONSE :

Des travaux d'aménagement d'un trottoir rue de Bellevue sont programmés dans le cadre du plan vélo. Nous en profiterons pour redresser quelques bordures. Une vérification de l'ensemble des trottoirs sera réalisée.

QUESTION :

Demande d'un dos d'âne car vitesse excessive, rue de Bellevue.
Ouverture de la rue Descartes pour désengorger la rue des Rosiers (passage journalier 49 cars).
Un peu de verdure serait souhaité rue des Rosiers.
Problème avec la haie d'un voisin. Penser à l'inauguration du banc installé dernièrement.

RÉPONSE :

Les emplacements des diverses demandes doivent être plus précises. Les dos d'âne en lotissement peuvent occasionner des nuisances sonores. D'autres solutions peuvent être étudiées.
Il n'est pas prévu à ce jour de rétablir la circulation entre la rue Descartes et la rue Aristide Tourneux.
Un massif a été aménagé au début de la rue des Rosiers.

QUESTION :

Pédibus : Demande de création d'une ligne (Lann Braz 4)

RÉPONSE :

Pour le Pédibus, la participation de 8 bénévoles est nécessaire pour pouvoir créer une ligne et assurer les trajets toute la semaine. Chaque jour, ce sont 2 bénévoles qui accompagnent les enfants par ligne.
Une relance de communication va être effectuée dans le prochain magazine pour faire un appel à bénévoles.